

F.A.M.D.T.A

Règlement intérieur Usage de la Sonorisation

Article 1 : Définition

La FAMDTA a acquis du matériel de sonorisation pour ses besoins et ceux de ces ateliers. Ce matériel est la propriété inaliénable de la FAMDTA. Les ateliers adhérents à la FAMDTA peuvent bénéficier de l'usage de ce matériel sous certaines conditions. La FAMDTA ne fournit que le matériel la sonorisation proprement dite reste à être effectuée par l'atelier emprunteur.

Article 2 : Référents

La FAMDTA essayera d'organiser tous les ans une journée de formation sur le matériel de sonorisation. Seuls les ateliers ayant désignés un référent qui devra obligatoirement avoir suivi cette formation pourront bénéficier de l'usage du matériel de sonorisation. Seul un référent ayant suivi la formation FAMDTA est autorisé à utiliser ce matériel.

Article 3 : Transport

Le transport du matériel aller et retour est à la charge de l'atelier emprunteur. Le matériel est assez imposant et relativement lourd. Il faut prévoir un véhicule adapté et du personnel pour les chargements. Le matériel devra être protégé des intempéries durant le trajet, le stockage et l'usage.

Article 4 : Récupération/ Retour

L'atelier emprunteur prendra contact avec le responsable du matériel au sein de la FAMDTA au plus tôt pour vérifier si le matériel est disponible à la date souhaitée. Il sera convenu des rendez-vous pour la récupération et le retour. Le retrait et retour devra être fait au maximum dans les 3 jours ouvrables précédant et suivant l'évènement.

Article 5 : Constat de l'état

Un constat de l'état du matériel sera effectué au départ et au retour. Tout équipement endommagé ou manquant sera remplacé à la charge financière de l'atelier emprunteur. L'atelier emprunteur vérifiera que le matériel est couvert contre le vol et les dégradations pendant la durée du prêt.

Valeur totale du matériel : 8000€.

Article 6 : Tarif/Caution

L'atelier emprunteur déposera un chèque de caution à l'ordre de la FAMDTA lors du départ du matériel. Montant à l'article 12.

Le droit d'usage est une- somme nécessaire à l'amortissement - par évènement/jour , à régler au départ du matériel (chèque à l'ordre de la FAMDTA). Montant à l'article 12.

Article 7 : Utilisation

Le matériel de la FAMDTA peut être emprunté par un atelier pour une initiative publique de l'atelier et utilisé avec l'aide d'un professionnel de la sonorisation, mais en aucun cas ce matériel ne doit servir au professionnel ou à des membres de l'atelier pour d'autres besoins que ceux de l'atelier. La FAMDTA sera vigilante sur l'utilisation réelle du matériel afin qu'il n'y ait pas d'utilisation détournée.

Article 9 : Attribution

Le matériel est attribué en fonction de la règle : premier arrivé, premier servit. En cas de conflit, le bureau de la FAMDTA tranchera. La FAMDTA est prioritaire pour tous les évènements qu'elle organise ou co-organise.

Article 10 : Contrepartie

L'atelier emprunteur affichera la banderole de la FAMDTA, remise avec le matériel, sur le lieu de l'évènement, au plus proche du matériel de façon visible.

Article 11 : Assistance

Le jour de l'évènement, la FAMDTA assurera autant qu'elle peut une assistance téléphonique ou à distance dans la limite du raisonnable. En aucun cas, il n'y aura de déplacement sur le site en cas de soucis. Une documentation sera remise lors de la récupération du matériel.

Article 12 : Le matériel

Il y a plusieurs packs de matériel possible mise à disposition en fonction des besoins.

Il n'est pas possible de « panacher » la configuration en dehors des packs définis.

Pack 1 : Sono totale (pour une salle jusqu'à 300 personnes ou extérieur)

Façade (2 subs+satellites), 4 retours, 8 micros + pieds, table de mixage numérique + pc de gestion, lumières, 2 DI, câblage

Caution : 1000 € Droit d'usage : 100 €

Pack 2 : Sono moyenne (pour une salle jusqu' à 150 personnes)

Façade : 2 enceintes sur pieds + 1 Sub, 3 retours, 6 micros + pieds, table de mixage numérique + pc de gestion, lumières, 2 DI, câblage

Caution : 800 € Droit d'usage : 75 €

Pack 3 : Sono minimal (pour une salle jusqu'à 80 personnes)

Façade : 2 enceintes sur pieds, 2 retours, 6 micros + pieds, table de mixage numérique + pc de gestion, lumières, 1 DI, câblage

Caution : 500€ Droit d'usage : 50 €

Pack 4 : Animation Stage

1 micro HF serre-tête, 1 enceinte amplifiée multimédia. (2 packs disponible)

Caution : 200 € Droit d'usage : 30€

Annexe 1 : Liste détaillé du Matériel

Matériel	Nbre	P1	P2	P3	P4
Cables XLR 6m noir avec attaches	6	X	X	X	
Cables XLR 6m Bleu avec attaches	6	X	X	X	
Cables XLR 6m Rouge avec attaches	6	X	X	X	
Cables XLR 6m jaune avec attaches	6	X	X	X	
Cables XLR 10m noir avec attaches	4	X	X	X	
Cables XLR 10m bleu avec attaches	4	X	X	X	
Cables XLR 10m rouge avec attaches	4	X	X	X	
Cables XLR 10m Jaune avec attaches	4	X	X	X	
Projecteurs à LEDs sur pieds	2	X	X	X	
Rallonges 220V 5m	4	X	X	X	
Multiprises 220v	6	X	X	X	
Pieds de Micro avec sac de transport (1 sac pour 6 pieds)	12	X	1	1	
Flight case rangement des cables et divers	3	X	X	X	
Boitier de direct 2 voies actif Behringer DI20	2	X	1	1	
Micro Shure SM57	4	X	3	3	
Micro Shure SM58	4	X	3	3	
Micro Behringer C2 par paire	4	X			
Table de Mixage numérique SoundCraft Ui24R en Rack	1	X	X	X	
Pc de gestion HP AIO 24''	1	X	X	X	
Retours Bains de pied actifs 10'' avec housse de transport	4	X	3	2	
Caisson de basse actif 18'' avec housse de transport	2	X	1		
Enceinte active large bande 12" avec housse de transport	2	X	X	X	
Support d'enceintes avec sac de transport	2		X	X	
Câble Ethernet 50m sur enrouleur	1	X	X	X	
Rallonge 220v 50m sur enrouleur	1	X	X	X	
Câbles Ethernet 1m	5	X	X	X	
Borne Wifi/Switch	1	X	X	X	
Micro serre-tête HF	2				X
Enceinte Multimédia	2				X